

Yves-Marie GAULTIER
4, Rue Fontarabie
85110 Chantonnay

Chantonnay, le 20 Novembre 2018

A l'intention de **Monsieur Jean-Paul CHRISTINY**

Commissaire-enquêteur de l'enquête publique P.L.U.

Rue de l'Eglise 85630 BARBÄTRE

Objet : Demande de modification du Zonage de la parcelle 000 AB 01 n° 439 Lette R/AR

Copie envoyée par Email à enquetepubliquebarbatre@gmail.com

Monsieur,

Dans le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Barbâtre, la parcelle 000 AB 01 n° 439 sise 6 Impasse des Yuccas 19, Avenue des pins à Barbâtre, dont je suis propriétaire, est mise en Zone N et EBC. Ce classement n'est pas justifié au regard des éléments suivants :

- La parcelle est dotée d'arbres en faible densité et de qualité médiocre. Elle ne présente pas d'essences ou de plantes protégées ; elle ne constitue donc aucun intérêt paysagé ou environnemental pour la commune et sa population. Ces quelques arbres sont en bordure afin de délimiter mon terrain et ne constituent en rien un bois.
- La parcelle est enclavée parmi d'autres propriétés et sa surface est très petite (313 m2) .Elle ne sera jamais dédiée à des activités agricoles, industrielles, commerciales ou touristiques. Elle ne présente donc aucun intérêt économique pour la commune.
- La parcelle se situe sur un terrain sablonneux dont l'altitude est élevée en comparaison à l'altitude moyenne de l'île. Elle ne court donc pas de risque d'inondation ou de submersion. La dénivellation du côté de la Guérinière est de 8 mètres formant une falaise sablonneuse suite à la destruction de la dune adjacente pour la construction de la quatre voies reliant la sortie du pont à la Guérinière.
- A l'Ouest de la parcelle et de ses voisines, les terrains sont la propriété du Département de la Vendée ; ce qui limite le risque d'urbanisation irraisonnée en direction du Littoral.
- Ainsi la destination logique de la parcelle 000 AB 01 n°439 est le logement, conformément à l'article L.121-8 du code de l'urbanisme qui prévoit la possibilité d'extension des Zones Urbanisées en continuité avec l'existant (la bâtisse la plus proche se trouve à moins de 19 mètres de la limite de propriété de la dite parcelle sus nommée) .

Aussi, je vous demande de bien vouloir reconsidérer le Zonage de ma parcelle 000AB 01 n°439 et de la classer **en Zone U** (urbanisée ou à urbaniser)

En vous remerciant de prendre ma demande en considération, Recevez, **Monsieur le Commissaire-Enquêteur**, mes salutations distinguées.

Yves-Marie GAULTIER